

Surveiller la qualité de l'air intérieur : une obligation

Les Français passent environ 80% de leur temps à l'intérieur de bâtiments. Alors que dans toutes les nouvelles constructions, la réflexion sur la qualité de l'air intérieur est prise en compte dès la phase de faisabilité, beaucoup de bâtiments anciens et, en particulier, d'établissement recevant des publics jeunes n'ont pas été étudiés pour cette problématique. Il en résulte que l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur.

Face à cet enjeu sanitaire, le ministère de la transition écologique et solidaire a mis en œuvre un programme de surveillance obligatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) fixé par le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015.



Les échéances pour les obligations de contrôle de la Qualité de l'Air Intérieur

L'article 8 du décret n° 2015-1000 du 17/08/2015 définit un calendrier prévoyant l'obligation de la surveillance périodique des établissements recevant du public :

01/01/2018	Écoles maternelles, écoles élémentaires et crèches
01/01/2020	Accueils de loisirs et établissements d'enseignement du second degré
01/01/2023	Autres établissements

Qualité de l'air intérieur : pourquoi surveiller les enfants ?

Selon une étude de l'INSERM, 3 enfants sur 10 seraient exposés à des niveaux de polluants supérieurs aux valeurs guides recommandées par l'OMS et l'ANSES. Les enfants étant beaucoup plus sensibles aux effets de la pollution que les adultes, la pollution de l'air intérieur peut entraîner chez eux des problèmes de santé importants à court comme à long terme (congestion nasale, irritations de la peau et des yeux, réactions allergiques, asthme, maux de tête, fatigue, vertiges, nausées,...).

La surveillance avec le réseau EX'IM

La surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur d'un bâtiment est réalisée en deux étapes :

1- Evaluation des moyens d'aération

Le technicien EX'IM procède à une investigation de pièces "type" (salle de classe, locaux techniques, activités particulières,...), afin d'inventorier et d'analyser les modes de ventilation ou d'aération.

